



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES 2026

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

- Lors de la séance régulière tenue le 10 novembre 2025, le conseil a adopté la une **résolution fixant la tenue des séances du conseil municipal pour l'année 2026** :

« CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène St-Pierre et APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, qui se tiendront **le lundi et qui débiteront à 19 h** :

12 janvier (2 ^e lundi)	13 avril (2 ^e lundi)	6 juillet	5 octobre
2 février	4 mai	17 août (3 ^e lundi)	2 novembre
9 mars (2 ^e lundi)	1 ^{er} juin	14 septembre (2 ^e lundi)	7 décembre

Fait à Girardville, ce 12 novembre 2025.


Marie-Claude Parent
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Girardville

